

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT : ACTIVITES
RELEVANT DU DROIT D'AUTEUR DIT ACCESSOIRES AVEC DEUX
PRODUCTEURS**

Adm N° 2022- 33

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Médiathèque municipale d'organiser une rencontre publique et lecture à haute voix en lien direct avec l'exposition « Primavera » avec deux producteurs.

DECIDE

ARTICLE 1 - OBJET

Madame Colette BROGNIART – Saint Cernin – Le Bourg- 46360 Les PECHS-DU-VERS et Monsieur Jean-Luc NIETO – 26 rue Lagrèze Fossat – 82 200 MOISSAC interviendront à la médiathèque pour une rencontre publique et lecture à haute voix en lien direct avec l'exposition « Primavera ».

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée de la représentation, soit le samedi 11 juin 2022.

ARTICLE 3 – COUT

La prestation se fait à titre gratuit.

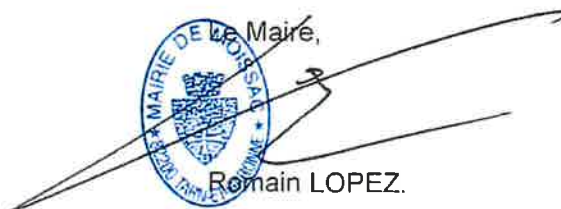
ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 25 février 2022


Romain LOPEZ.